



Adresse postale de retour de cette convention :  
HOA TRANG – FLEUR BLANCHE PARRAINAGE  
7 rue des jardins fleuris  
57100 THIONVILLE



## QUESTIONS / RÉPONSES

### A quoi sert l'argent versé ?

Tous les fonds récoltés par le comité de parrainage sont envoyés semestriellement vers le Viêt-Nam aux profits de la congrégation des sœurs de St Paul De Chartres à PHU SON, à la Croix Rouge De Hai Duong, à l'association d'aide aux enfants victimes de la dioxine de la ville de Haiphong, et aussi à l'association des Orphelins et Handicapés de la Ville de Danang. Le but est de venir en aide aux enfants/adultes issus de familles dans le besoin (financement de la scolarisation, amélioration des conditions d'hygiène et médical), d'apporter un soutien aux enfants des rues, d'offrir une formation et une préparation à la vie d'adulte.

1 euro versé est 1 euro qui part pour le Viêt-Nam

### Comment sont pris en charge les frais de fonctionnement ?

Comme pour les autres activités de Fleur blanche, tous les frais de fonctionnement du Comité de Parrainage sont pris en charge intégralement par le budget de fonctionnement alimenté par les cotisations des membres.

### Quelle assurance ai-je que les fonds sont bien utilisés comme annoncé?

Toutes les activités de Fleur Blanche sont contrôlées périodiquement par les soins vigilants d'un réviseur aux comptes. De plus, les accréditations vietnamiennes ainsi que la réputation dont bénéficie l'association Fleur Blanche depuis tant d'années vous offrent toutes les garanties.

### Combien, où et comment verser les fonds?

La somme de **10 euros (ou 25 euros dépendant du type de parrainage)** par mois et par enfant parrainé est versée par un virement mensuel permanent *initié par le parrain* vers le compte bancaire du "Comité de Parrainage" Fleur Blanche.

CREDIT MUTUEL DE FORBACH

Titulaire du compte "HOA TRANG FLEUR BLANCHE PARRAINAGE"

IBAN : FR76 1027 8054 0000 0203 3730 190

N° BIC CMCIFR2A

NB Il vous sera remis un justificatif en début d'année pour votre déclaration fiscale.



Adresse postale de retour de cette convention :  
HOA TRANG – FLEUR BLANCHE PARRAINAGE  
7 rue des jardins fleuris  
57100 THIONVILLE



## **Que se passe-t-il si je ne peux plus faire mon virement mensuellement et si je dois interrompre mon parrainage ?**

Ce serait bien dommage mais cela peut arriver. Dans ce cas, merci de nous avertir le plus tôt possible (3 mois si possible) afin que nous puissions trouver rapidement un autre parrain. Votre aide, même modeste, aura bien aidé un enfant.

## **Où me renseigner ?**

Vous pouvez envoyer un message à ([parrainages@fleur-blanche.org](mailto:parrainages@fleur-blanche.org)) ou écrire à l'adresse suivante :

**Comité de parrainage HOA TRANG FLEUR BLANCHE**  
**7 re des Jardins Fleuris**  
**57100 THIONVILLE**

## **Quels sont les correspondants qui oeuvrent sur place ?**

Nous sommes en relation avec 4 correspondants locaux :

- La Communauté des soeurs de St Paul de Chartres, dans le sud du pays.
- La Croix Rouge de Hai Duong, au sud-ouest de Hanoi
- L'association d'aide aux enfants victimes de la dioxine de la ville de Haiphong
- L'association d'aide aux orphelins et handicapés de la ville de Danang.

Nous bénéficions d'une personne sur place qui traduit les nombreux documents.

## **Puis-je faire un don supplémentaire ou envoyer un cadeau à mon filleul ?**

Oui bien évidemment mais toujours par l'intermédiaire du Comité de Parrainage. L'envoi de cadeau est sujet à ouverture par le comité parrainage si les cadeaux venaient à transiter par notre comité.

## **Puis-je choisir mon filleul ?**

En matière de parrainage, on peut "choisir" son filleul : garçon, fille, plus ou moins grand, adultes, étudiants. Vous pouvez également choisir l'endroit géographique où vous désirez parrainer un enfant (Nord ou Sud).

Dans la mesure du possible, nous respecterons votre choix.

## **Puis-je rencontrer mon filleul ou le faire venir chez moi en vacances ?**

Si vous êtes sur place au Viêt-Nam, vous pouvez rendre visite à votre filleul en vous assurant d'avoir eu l'accord du responsable du centre. Cela doit rester une relation de parrainage avant tout. Ne vous lancez pas dans des formalités difficiles et risquées comme des vacances à votre domicile.